



DEFI ET CHALLENGE DES MOINS DE 13 ANS DES PYRENEES ATLANTIQUES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

<u>3 Tours Côte Basque</u>	<u>3 Tours Béarn</u>
Le 09 Novembre 2011 Golf de Chiberta l'Impératrice 2^{ème} tour à déterminer Le 09 Mai 2012 Golf de Chiberta l'Impératrice	Le 19 Octobre 2011 P.G.C. 1856 Le 11 Avril 2012 Golf de PAU Artiguelouve Le 02 Mai 2012 P.G.C. 1856

Finale le 23 mai à Salies de Béarn

*Ce règlement particulier complète les règlements généraux du vade-mecum 2011.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.*

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

1-1) Les joueurs (garçons et filles) doivent

- être nés en 2000 et après
- être licenciés FFG de l'année en cours dans un club du département des Pyrénées Atlantiques,
- avoir enregistré dans leur club un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf,

1-2) Catégories et critères.

- **DEFI** : **Non classés**, titulaires (inscription effective sur EXTRANET à la date de l'inscription) de l'un des trois drapeaux de couleur suivant : **blanc, jaune ou bleu**.
- **CHALLENGE** : **Classés avec un index > à 38,4 pour les garçons et pour les filles** (index maximum pour participer au Championnat des Pyrénées Atlantiques 2011/2012).

NOTA : Le Comité Départemental se réserve le droit de modifier le présent règlement et notamment de limiter le champ des joueurs par Club.

II - ENGAGEMENTS

Les inscriptions sont **gratuites**.

Elles se font par **l'intermédiaire des clubs** qui doivent les faire parvenir au Comité des Pyrénées Atlantiques par courriel (ffgolf64.sportif@gmail.com) , avec les **noms, prénoms, dates de naissance, N° de licence et index des joueurs et le choix entre les 3 tours Côte Basque ou les 3 tours Béarn** .

III – FORME DE JEU

- 3 tours de 9 trous **au choix** entre Côte Basque et Béarn
- Stroke play (max 9 par trou) sur **9 trous distances réduites**, classement brut.
- **Finale** : 30 joueurs et joueuses du Défi et 30 joueurs et joueuses du Challenge seront sélectionnés par le Comité Départemental des Pyrénées Atlantiques, en tenant compte des critères de résultats et du nombre de joueurs et joueuses par catégorie.

IV - DEROULEMENT DES EPREUVES

4-1) Déroulement

Les règlements généraux des épreuves de jeunes s'appliquent, à savoir :

- Les joueurs doivent avoir une tenue correcte (pas de blue-jean) et un comportement exemplaire (cf. Règlement Général sur le Vade-mecum 2011).
- Les cadets et les chariots électriques ne sont pas autorisés.
- Pendant le déroulement de ces épreuves, les accompagnateurs quels qu'ils soient (parents, entraîneurs, dirigeants de club, etc...) devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.
- Toute infraction aux règles ci-dessus entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

- Dans la mesure du possible, chaque groupe sera accompagné d'un adulte qui les aidera à tenir leur carte et à respecter les règles et l'étiquette (cet accompagnateur ne devra pas être un membre de la famille de l'un des joueurs du groupe).

4-2) Gestion des épreuves

Elle est assurée par le Comité des Pyrénées Atlantiques. Les résultats seront envoyés par courriel à tous les golfs concernés, publiés sur le site du Comité Départemental (www.ffgolf64.org) et transmis à la Ligue (www.ffg-aquitaine.org) pour publication sur son site.

V - REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu à l'issue de chacune des épreuves, les premiers seront récompensés.

VI - COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'Épreuve sera composé de :

- Un représentant du Comité Départemental des Pyrénées Atlantiques,
 - Un représentant du Golf accueillant l'épreuve.
 - Le Conseiller Sportif Départemental
-